

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

- DECISION -

AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Erratum..... 871

B - TEXTE PARTICULIER

- DECRET -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Nomination..... 873

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

- Annonce légale..... 873
- Associations..... 874

PARTIE OFFICIELLE**A - TEXTE DE PORTEE GENERALE****- DECISION -****AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

ERRATUM

Erratum au Journal officiel n° 41 du jeudi 14 octobre 2010, page 861

Au lieu de :

AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Décision n° 305/DG-ARPCE/ D/JI/ DRSCE/10
portant établissement du plan national de numérotation à neuf (9) chiffres

Lire :

AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Décision n° 305/ ARPCE-DG / DAJI/ DRSCE/10
portant établissement du plan national de numérotation à neuf (9) chiffres

Article 5 : Répartition des ressources en numérotation

Le format détaillé des numéros dans le plan de numérotation à neuf chiffres, tel que décrit dans les articles précédents, est représenté de la manière suivante :

STRUCTURE DU PLAN NATIONAL DE NUMEROTATION A 9 CHIFFRES.

Type de série	Numéros				Utilisations	Attributaires
	Indicatif (NDC)	Au format S ABPQMCDU	Capacité	Catégorie		
Services spéciaux	11 X	11 X	10	Numéros courts	112 : Gendarmerie 116: Secours aux enfants 117: Police 118: pompier 110, 113, 114, 115,119, 111 sont réservés pour une utilisation future	Tout opérateur de la téléphonie fixe et mobile
	1 XX	1 XX	100	Numéros courts	Services GSM/UMTS	Réservés à la téléphonie mobile
Services sur réseau fixe (RTPC, RNIS)	2(22)	21XXXX 22XXXX 23XXXX 24XXXX 25XXXX 281XXX 294XXX	10 Millions	Numéros géographiques	Zone de numérotage	Attribué à la société CONGO TELECOM
Réservés pour une utilisation future	20 21 23 24 25 26 27 28 29	XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX XXXXXXXX	90 Millions	Numéros géographiques	Zone de numérotage	Opérateur réseau fixe RNIS/RTPC
SVA (numéros courts)	(3)	SABPQ Avec S = 3	100.000	Numéros non géographiques	Services (GSM/UMTS)	Réservés à la Téléphonie mobile

Téléphonie Mobile	(0)	S ABPQMCDU	90 Millions	Numéros non géographiques	Services (GSM/UMTS)	Réservés à la téléphonie mobile
Numéros complets	(01)	+24201 XXXXXXXX	10 Millions	Réservés à la société Equateur Congo Telecom		
Numéros complets	(04)	+24204XXXXXXXX	10 Millions	Attribué à la société WARID-CONGO		
Numéros complets	(05)	+24205XXXXXXXX	10 Millions	Attribué à la société CELTEL-CONGO		
Numéros complets	(06)	+24206XXXXXXXX	10 Millions	Attribué à la société MTN-CONGO		
Numéros complets	(02)	+24207XXXXXXXX	10 Millions	Réservés pour une utilisation future		
Numéros complets	(03)	+24208XXXXXXXX	10 Millions	Réservés pour une utilisation future		
Numéros complets	(07)	+24207XXXXXXXX	10 Millions	Réservés pour une utilisation future		
Numéros complets	(08)	+24208XXXXXXXX	10 Millions	Réservés pour une utilisation future		
Numéros complets	(09)	+24209XXXXXXXX	10 Millions	Réservés pour une utilisation future		
SVA (Numéros longs)	(8)	+24280XXXXXXXX	10 Millions	Numéros non géographiques	Services GSM/UMTS	Réservés à la téléphonie mobile
Numéros longs	(8)	81 82 83 84 85 86 87 88 89	90 Millions	Numéros non géographiques	Fournisseurs de services et prestations futures	Tous les acteurs et prestataires de services de télécommunications électroniques
Services Nomades	(9)	90XXXXXXXX 99XXXXXXXX	90 Millions	Numéros non géographiques	Prestations futures	tous les prestataires de services

La réserve est constituée par les plages des numéros relatives aux préfixes restants. Il s'agit du 4, 5, 6, 7 et 9.

B – TEXTE PARTICULIER**- DECRET -****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****NOMINATION****Décret n° 2010-682 du 12 octobre 2010.**

Est nommé, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais :

Au grade de commandeur

M. (**Ahmed**) **ABDESSADOK**, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Algérienne Démocratique et Populaire en République du Congo.

Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

PARTIE NON OFFICIELLE**- ANNONCES -****ANNONCE LEGALE****SOCOFRAN CDE**

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital social de 10 000 000 000 Francs CFA
Siège social: avenue de l'Emeraude, concession
ex-Ocer,
B.P : 1148, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG PNR 08 B 87

Conformément aux propositions formulées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 août 2010, l'Assemblée Générale à caractère mixte de la société Socofran CDE tenue le même jour, dont le procès - verbal, déposé au rang de M^c Marcel NGAVOUKA, Notaire à Pointe-Noire, a été enregistré le 30 septembre 2010 à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre) sous le numéro 6084, folio 171, a notamment décidé

A titre ordinaire :

1. d'approuver les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de procéder à l'affectation du résultat ;

2. de nommer en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

- Monsieur Frédéric PENIN ;
- Monsieur Jean Luc PENDINO ;
- Monsieur David BOURION.

3. de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Hubert PENDINO et de Monsieur Louis BOUJARD pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

A titre extraordinaire :

1. d'approuver l'augmentation du capital social de la société par incorporation de réserves pour un montant de un milliard (1 000 000 000) de francs CFA, pour le porter de neuf milliards (9 000 000 000) à dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA;

2. de constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital social suite à la signature de la déclaration notariée de souscription et de versement ;

3. de procéder à une mise à jour et à une refonte des statuts et de modifier notamment les dispositions de l'article 6 suite à l'augmentation du capital social.

Lors de sa réunion du 24 août 2010, le Conseil d'administration de la société Socofran CDE dont le procès-verbal, déposé au rang de M^c Marcel NGAVOUKA, Notaire à Pointe - Noire, a été enregistré le 30 septembre 2010 à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre) sous le numéro 6095, folio 171, a notamment décidé :

- de renouveler le mandat de Monsieur Hubert PENDINO en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

- de renouveler le mandat de Monsieur Frédéric PENIN en qualité de Directeur Général pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;

- de nommer Monsieur David BOURION en qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Dépôt des procès-verbaux (i) du Conseil d'administration du 20 août 2010, (ii) de l'Assemblée Générale

à caractère mixte du 20 août 2010 (iii) du Conseil d'administration du 24 août 2010 et des statuts de la société mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 8 octobre 2010 sous les numéros 10 A 825, 10 A 828 et 10 A 831 en vue de la mise à jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier intervenue le 12 octobre 2010.

Pour Avis,
Le Conseil d'administration

ASSOCIATIONS**Département de Brazzaville****Création**

Année 2010

Récépissé n° 296 du 5 octobre 2010.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION GENESE**", en sigle "**A.G.**". Association à caractère socioculturel. *Objet* : éveiller la conscience de toutes les couches sociales par le livre et apprentissage ; la prise de connaissance des écrits et œuvres écrites de tous les genres ou de toutes catégories. *Siège social* : 30, avenue Ngamaba, Mfilou Brazzaville. *Date de la déclaration* : 15 septembre 2010.

Récépissé n° 209 du 30 juillet 2010.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décen-

tralisation de l'association dénommée : "**GROUPE DE RECHERCHE ET DE LUTTE CONTRE LA DETENTION ILLEGALE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE**", en sigle "**G.R.L.D.I.A.L.P.C.**". Association à caractère humanitaire. *Objet* : sensibiliser les populations et mener des études sur la détention illégale des armes légères et de petit calibre. *Siège social* : case n° 244 Batignolles, Mougali, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 12 mai 2010.

Récépissé n° 64 du 19 mai 1992.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**LE MOUVEMENT DU GRAAL AU CONGO**". Association à caractère religieux. *Objet* : étudier le haut enseignement " Dans la Lumière de la Vérité", le message du *GRAAL de ABD-RU-SHIN*, par la méditation et les heures de recueillement ; aider les membres à vivre intensément le message, partout tant en public qu'en privé ; faire connaître le message du GRAAL à qui cherche sincèrement la vérité et la répandre par tous les moyens d'information. *Siège social* : 45, rue Kinkala, Mougali, Brazzaville.

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

